



Maman Salifou au cœur des communautés

N° 463 DU 26 DÉCEMBRE 2025

L'Emblème du jour
 JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ
 Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : leemblemedujour@gmail.com - Tél : +229 0195534395



ÉLECTIONS COUPLÉES DE 2026

PAGE 04

Sacca Lafia appelle à une campagne apaisée et responsable



CAMPAGNE ÉLECTORALE AU BÉNIN

P. 08 - 09 - 10

Les messages des partis politiques en lice



ELONA HOUSE
 SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE
 Le cadre idéal pour vos événements inoubliables !
 0198904640 / 0144904640

Les résidences
FENOU
 APPARTEMENTS - CHAMBRES MEUBLÉS
 0198904640 / 0144904640
 Confort et luxe s'allient pour vous offrir un séjour incroyable.
 EMERIC Production

MÉMOIRE ET CULTURE AU BÉNIN

À Ouidah, la nouvelle Porte du Non-Retour, entre devoir de mémoire et dignité retrouvée

Sur la plage historique de Ouidah se dresse désormais une nouvelle Porte du Non-Retour, monument majestueux venu remplacer l'édifice érigé en 1995. Plus qu'une simple reconstruction, cette nouvelle œuvre marque une étape importante dans la préservation de la mémoire collective et l'affirmation de l'identité culturelle béninoise.

Imposante par ses dimensions — 16,32 mètres de hauteur pour 23 mètres de longueur — la nouvelle Porte du Non-Retour est réalisée en béton et magnifiée par plus de deux cents sculptures façonnées à la main. Ces œuvres, signées par l'artiste béninois Bandeira, racontent avec force et sensibilité l'histoire douloureuse de la traite négrière transatlantique, depuis les terres africaines jusqu'aux rivages lointains des Amériques.

Lieu de recueillement et de transmission, la Porte du Non-Retour demeure un symbole puissant du départ forcé de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants arrachés à leur

terre natale. Mais elle est aussi, aujourd'hui, l'expression d'une mémoire assumée et d'une dignité retrouvée, invitant à regarder l'histoire en face pour mieux construire l'avenir.

Ce monument occupe une place centrale dans le circuit des Vodun Days, événement culturel majeur qui célèbre la richesse du patrimoine spirituel, artistique et culturel du Bénin. Profondément ancrée dans l'histoire du pays, la tradition Vodun y est mise en lumière comme un héritage vivant, porteur de sens et de valeurs universelles.

Prévus du 8 au 10 janvier 2026, les Vodun Days rassembleront des visiteurs venus du Bénin et d'ailleurs, offrant une plate-forme d'échanges, de découvertes et de célébration de l'âme béninoise. À travers la nouvelle Porte du Non-Retour, Ouidah confirme ainsi son statut de haut lieu de mémoire, de culture et de dialogue entre les peuples.

Youssouf AVOCEGAMOU

**MEDIAS AU BENIN**

Votre site d'informations en ligne

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'Emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'Emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FENOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur www.lemblemedujour.bj, faites comme chez vous.

www.lemblemedujour.bj
www.lemblemedujour.com

**PORTO-NOVO (République du Bénin)**

EMAIL : lemblemedujour@gmail.com
TELEPHONE : +229 01 98 90 46 40

PRODUCTION

ETS EMERIC PRODUCTION
(RCCM RB/PNO/09A848)

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Eméric Joel ALLAGBE
+229 01 97 90 46 40 / 01 98 90 46 40

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Fernandez Cyrus Benicio SOWANOU
+229 01 97 74 01 02

RÉDACTION

Eméric Joël ALLAGBE (Journaliste)
Fernandez Cyrus SOWANOU (Journaliste)
James Meryl ALLAGBE (Journaliste)
Marie Estelle AKANNI (Journaliste)
Aimé HOUENOU (Journaliste)
Godfroy MISSAHOGBE (Journaliste)
Youssouf Michel AVOCEGAMOU (Journaliste)

MONTAGE ET GRAPHISME

Mayass M. NOUMON
+229 01 96 13 84 84

NOËL DE PROXIMITÉ À DJOUGOU

Maman Salifou au cœur des communautés

À l'occasion de la fête de Noël, Maman Salifou, candidat et deuxième titulaire sur la liste du Bloc Républicain (BR) dans la circonscription électorale de Djougou, a choisi de placer cette journée sous le signe de la proximité, du partage et du renforcement des liens communautaires.

Tout au long de la journée du 25 décembre, le candidat a sillonné les localités de Gaounga, Foyo et Gnogambi, où il est allé à la rencontre des populations. Dans une ambiance chaleureuse et fraternelle, Maman Salifou a échangé avec les sages, les leaders communautaires, les femmes et les jeunes, portant un message d'unité, d'écoute et d'espérance. Cette tournée a également

été l'occasion de recueillir les préoccupations des populations et de réaffirmer son engagement à œuvrer pour le développement harmonieux de la commune de Djougou.

Après ces moments de communion avec les habitants, le candidat du Bloc Républicain a effectué une visite de courtoisie, marquée par le renforcement des liens fraternels avec des personnalités locales et des acteurs influents de la communauté. Un geste salué par ses hôtes, qui ont apprécié la démarche respectueuse et inclusive de l'homme politique.

La journée s'est achevée dans une atmosphère convi-

viale avec un dîner offert aux cadres de sa communauté résidant à Djougou. Ce cadre d'échanges a permis de consolider la cohésion, de partager des idées et de renforcer la mobilisation autour des idéaux de paix, de solidarité et de développement prônés par le Bloc Républicain.

À travers cette initiative, Maman Salifou confirme sa volonté de rester proche des populations, même en période de fête, et de faire de l'engagement politique un véritable levier de fraternité et de progrès social.

Emeric Joël ALLAGBE



MÉDIAS ET ÉLECTIONS GÉNÉRALES 2026

L'ODEM sonne l'alerte et appelle à une presse responsable

À la veille des fêtes de Noël et à quelques jours de l'ouverture officielle des campagnes électorales de 2026, l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM) a tenu une conférence de presse ce 24 décembre 2025. Objectif : rappeler aux professionnels des médias béninois l'impérieuse nécessité du respect du code de déontologie et d'éthique dans un contexte électoral jugé sensible et inédit.

Dans une atmosphère empreinte à la fois de solennité et d'espérance, l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM) a convié les journalistes béninois à une conférence de presse placée sous le thème : « Élections générales 2026 : quel code de conduite pour le journaliste professionnel ? ». Une rencontre stratégique, organisée à la veille de Noël, alors que s'achève l'année 2025 et que s'ouvre une nouvelle séquence cruciale de la vie démocratique nationale.

S'adressant aux professionnels des médias, l'ODEM a rappelé que les campagnes électorales des élections générales de 2026 démarrent dès le 26 décembre prochain. Une première dans l'histoire démocratique du Bénin, marquée par l'organisation, la même année, de trois scrutins majeurs. Une configuration exceptionnelle qui confère à la presse une responsabilité historique accrue.

Selon l'Observatoire, le contexte politique actuel, caractérisé par des tensions persistantes, des suspitions et des tentatives de déstabilisation du processus démocratique, impose aux journalistes une vigilance renforcée. Plus que jamais, l'éthique, la déontologie et le professionnalisme doivent guider la collecte, le traitement et la diffusion de l'information.

L'ODEM a déploré une dégradation préoccupante des valeurs fondamentales du métier, dans un environnement marqué par la peur, l'angoisse, l'hypocrisie et une réticence croissante des acteurs publics à s'exprimer. Cette situation, selon l'Observatoire, fragilise la production d'informations crédibles et favorise



la montée de la désinformation, notamment sur les réseaux sociaux devenus le théâtre de graves dérives. L'Observatoire n'a pas manqué de rappeler que si les pouvoirs publics ont l'obligation de garantir un environnement sécurisé pour l'exercice du journalisme, les professionnels des médias portent eux aussi une lourde responsabilité. Le journalisme, a-t-il insisté, ne saurait être un instrument de chantage, d'escroquerie ou un appendice de partis politiques ou de groupes d'intérêts économiques.

Pointant du doigt certaines pratiques récurrentes dans la presse béninoise, l'ODEM a dénoncé les « titres siamois », les fautes répétées, les propos injurieux et calomnieux, en violation flagrante des dispositions du Code de Déontologie et d'Éthique des Médias (CDEM), notamment ses articles 2, 6 et 21. Il a également regretté la pauvreté de l'investigation journalistique, trop souvent réduite à la simple reprise de communiqués officiels.

Dans un élan nostalgique et inspirant, l'ODEM a évoqué la mémoire des grandes figures de la presse béninoise telles que Jérôme Badou, Thomas Mègnassan ou encore Jérôme Carlos, dont l'engagement et la rigueur faisaient jadis la fierté du journalisme national. Face à ces défis, l'Observatoire appelle les journalistes à assumer leur histoire, à faire preuve de courage et à remplacer l'humain au cœur de leur engagement professionnel. La presse béninoise, à ce tournant décisif,

doit rester un éveil de conscience, refuser toute manipulation et ne jamais servir de relais à la haine, à la violence ou à la vengeance.

S'adressant particulièrement aux médias en ligne, l'ODEM a insisté sur la nécessité de ne pas sacrifier la précision et la véracité de l'information à la course à la vitesse, rappelant l'obligation d'un rectificatif immédiat et transparent en cas d'erreur.

Pour l'ODEM, les élections générales de 2026 constituent un véritable test pour le journalisme de qualité au Bénin. Un test que la presse doit réussir en devenant la voix des sans-voix, la plume des opprimés et un pilier de la devise nationale : Fraternité – Justice – Travail.

En conclusion, l'ODEM a lancé un appel solennel à tous les professionnels des médias pour un engagement éthique et professionnel sans faille dans la couverture des élections à venir. Il a également invité les pouvoirs publics à garantir la protection et la sécurité des journalistes durant cette période sensible, réaffirmant son engagement aux côtés des médias pour la construction d'une presse libre, responsable et véritablement au service du développement du Bénin.

Emeric Joël ALLAGBE



ÉLECTIONS COUPLÉES DE 2026

Sacca Lafia appelle à une campagne apaisée et responsable



À la veille de l'ouverture officielle de la campagne électorale pour les élections législatives et communales de 2026, le président de la Commission électorale nationale autonome (CENA), Sacca Lafia, a livré une allocution solennelle à l'endroit de la Nation. Dans un message empreint de gravité républicaine et d'espérance, il a donné le ton d'une compétition démocratique qu'il souhaite exemplaire, pacifique et inclusive.

Conformément aux dispositions du Code électoral, la campagne électorale s'ouvre ce vendredi 26 décembre 2025 et s'étendra jusqu'au 9 janvier 2026, en prélude aux scrutins du 11 janvier 2026. À cette occasion, les Béninoises et les Béninois seront appelés aux urnes pour élire les députés à l'Assemblée nationale ainsi que les conseillers communaux sur toute l'étendue du territoire national.

Durant cette période, les candidats investis par les formations politiques régulièrement retenues par la CENA iront à la rencontre des électeurs. Villes et campagnes seront ainsi sillonnées pour la présentation des projets de société, des programmes de législature et des visions de gouvernance locale, dans une dynamique de proximité et de dialogue citoyen.

Une campagne fondée sur le débat d'idées et les valeurs républicaines

Dans son adresse, le président de la CENA a insisté sur la nécessité de faire de cette campagne un moment privilégié de confrontation d'idées, de pédagogie civique et de promotion des valeurs républicaines. Il a rappelé que l'enjeu dépasse les clivages partisans et concerne avant tout l'avenir du Bénin, invitant

l'ensemble des acteurs à placer l'intérêt supérieur de la Nation au-dessus des ambitions individuelles ou partisanes.

Sacca Lafia a ainsi appelé les partis politiques et leurs candidats à faire preuve de retenue, d'humilité et de persuasion, en privilégiant des discours responsables et respectueux. Il a également exhorté les citoyens à cultiver la paix, la fraternité et la tolérance, valeurs essentielles à la consolidation de la démocratie béninoise.

Médias, forces de sécurité et institutions électorales interpellés

Le président de la CENA a, par ailleurs, interpellé les professionnels des médias, les invitant à jouer pleinement leur rôle avec rigueur, équilibre et sens de responsabilité, en respectant scrupuleusement les règles de déontologie et d'éthique journalistiques.

Aux forces de défense et de sécurité, il a réaffirmé sa confiance, comptant sur leur professionnalisme pour garantir un climat serein, sécuriser les personnes, les biens et l'ensemble du processus électoral.

Il n'a pas manqué d'exprimer sa reconnaissance aux agents de la CENA et à toutes les parties prenantes impliquées dans l'organisation des élections, saluant leur engagement, leur expertise et leur dévouement, qu'il considère comme des piliers essentiels de la réussite de ce grand rendez-vous démocratique.

Un message de Noël et d'espérance pour 2026

Profitant de cette allocution prononcée en pleine célébration de Noël, Sacca Lafia a adressé aux populations des vœux de paix, de joie et de concorde, souhaitant que l'esprit de partage et de fraternité propre à cette fête inspire les débats et les comportements tout au long de la campagne.

Il a également formulé, par anticipation, ses vœux de santé, de prospérité et de réussite pour l'année 2026, qu'il espère porteuse de stabilité, d'unité nationale et de progrès pour le Bénin.

C'est sur ces mots d'exhortation et d'engagement républicain que le président de la CENA a officiellement déclaré ouverte la campagne électorale des élections législatives et communales de 2026, souhaitant bonne chance à l'ensemble des candidats.

Vive la démocratie béninoise. Vive le Bénin.



**RÉPUBLIQUE DU BENIN
COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE AUTONOME**

CENA

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT SACCA LAFIA POUR LE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE ELECTORALE DANS LE CADRE DES ELECTIONS COUPLES, LEGISLATIVES ET COMMUNALES DE 2026

Béninoises, béninois
Chers compatriotes,

Demain vendredi 26 décembre 2025, dès les premières lueurs de l'aube, s'ouvrira, conformément aux dispositions du code électoral, la campagne électorale devant nous conduire aux scrutins du 11 janvier 2026. Ce rendez-vous démocratique majeur permettra à notre peuple d'écrire les membres de l'Assemblée nationale ainsi que les conseillers communaux de notre pays, le Bénin.

Ainsi, du 26 décembre au 09 janvier 2026 prochain, les candidats des formations politiques retenus par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) iront à votre rencontre. Ils sillonnent nos villes et campagnes pour présenter leur programme de législature et leurs projets de gouvernance locale, sollicitant vos suffrages.

En cette circonstance solennelle, j'exhorte l'ensemble des acteurs engagés dans cette compétition à faire de ces moments, un espace privilégié de confrontation d'idées, de pédagogie et d'explication des valeurs républicaines avec pour objectifs commun la promotion et le renforcement de la démocratie et de l'état de droit dans notre pays.

Mes chers compatriotes,
En ces heures de réflexions et de choix décisifs, je voudrais rappeler à chacune et à chacun d'entre nous que l'enjeu c'est le Benin par-delà nos divergences politiques. C'est pourquoi je vous invite à la culture de la paix et de la fraternité.

Aux partis politiques en compétition et surtout à leurs candidats, j'invite à prôner l'esprit d'humilité et de persuasion.
Aux professionnels des médias, j'exhorte au respect de la déontologie de leur profession en livrant des informations justes, équilibrées et apaisées.

Aux forces de défense et de sécurité, j'exprime ma confiance et je compte sur leur encadrement professionnel habituel, afin de créer une atmosphère sereine et assurer la sécurité des personnes, et du processus tout au long de cette période.

Aux agents de la CENA et aux autres parties prenantes impliquées dans l'organisation des élections, je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour leur dévouement exceptionnel. Vous êtes, Mesdames et Messieurs, les piliers indispensables de cette œuvre républicaine, et c'est grâce à votre abnégation et à votre expertise que nous transformerons ce défi en un succès historique pour notre pays.

Béninoises et béninois,
En ce jour de Noël, alors que les cœurs sont à la fête et au partage, je formule pour chacun de vous des vœux de paix, de joie et de concorde. Que l'esprit de cette célébration, inspire nos débats et nos actions tout au long de cette période.

Je sais que cette heureuse occasion pour vous présenter, par anticipation, mes vœux de santé et de prospérité pour l'année 2026. Puisse cette année nouvelle consacrer le succès de nos ambitions communes pour un Bénin uni, stable et rayonnant. Excellente année 2026 !

C'est sur ces mots d'exhortations patriotiques que je déclare ouverte la campagne électorale pour les élections législatives et communales de 2026.

Vive le Benin
Bonne chance à tous les candidats.
Je vous remercie.

Sacca LAFIA
Président de la CENA

7^È ÉDITION DE LA NOËL DES ENFANTS DES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS**La PADeM-Bénin et le parrain Basile Tchibozo perpétuent la tradition**

La Plateforme des Promoteurs et Acteurs pour le Développement des Médias au Bénin (PADeM-Bénin) a célébré, le mardi 23 décembre 2025, la 7^È édition de la Noël des enfants des professionnels des médias. Le cadre enchanteur de la plage de Togbin, à Cotonou, a servi de décor à cette manifestation devenue, au fil des ans, un rendez-vous incontournable de solidarité et de partage.

Placée sous le signe de la convivialité et de la créativité, cette édition a offert aux enfants l'opportunité d'exprimer leurs talents artistiques, d'explorer leur culture générale à travers des jeux éducatifs, et de vivre la magie de Noël avec la descente très attendue du Père Noël.

Rires, cris de joie, émerveillement mais aussi quelques pleurs d'adaptation ont rythmé cette journée exceptionnelle, marquée par une organisation soignée et des attentions constantes à l'endroit des tout-petits.

Cette 7^È édition revêt une portée particulière : elle est

la première organisée sous le magistère du nouveau bureau exécutif, conduit par le président Ilarion Kington. Une édition qualifiée de celle de la maturité, inscrite dans la continuité, mais enrichie d'innovations notables et d'une efficacité renforcée. Parents et professionnels des médias n'ont pas manqué de saluer cette dynamique qui, depuis plusieurs années, fait école et gagne en notoriété.

Prenant la parole, le président de la PADeM-Bénin a exprimé sa reconnaissance à l'endroit de tous les acteurs ayant contribué à la réussite de l'événement. Mécènes, donateurs, patrons de presse et surtout Basile Tchibozo, parrain fidèle de la Noël des enfants des professionnels des médias, ont été chaleureusement honorés. En retour, le conseiller Basile Tchibozo a salué le sérieux du comité d'organisation, l'esprit d'innovation du bureau exécutif et a réaffirmé sa disponibilité à accompagner durablement cette initiative porteuse de sens.

Pour sa part, Boniface Anato, président du comité

d'organisation, a mis en exergue la rigueur, la responsabilité et la solidarité des membres mobilisés à tous les niveaux. Il a souligné la proactivité et le dynamisme de son équipe qui, malgré les contraintes, a su relever le défi pour offrir aux enfants et à leurs parents un moment mémorable.

Point d'orgue de la célébration, la remise de nombreux cadeaux par le Père Noël a comblé les enfants, scellant ainsi une journée de bonheur et de féerie. Par cette initiative, la PADeM-Bénin confirme son engagement à humaniser l'environnement médiatique béninois, dans un contexte où les réalités du secteur demeurent souvent difficiles.

Une fois encore, la Noël des enfants des professionnels des médias s'impose comme un symbole fort de solidarité, de résilience et d'espoir, à l'image des valeurs que promeut la PADeM-Bénin.

SCOM/PADeM-Bénin

**DÉVELOPPEMENT ET PROGRÈS NATIONAL****Le Bénin s'impose désormais parmi les nations respectées**

À l'occasion de son dixième et dernier discours sur l'état de la Nation, le président de la République, Patrice Talon, a dressé un bilan empreint de fierté et d'assurance sur la trajectoire empruntée par le Bénin depuis 2016. Le chef de l'État a mis en exergue l'émergence d'un nouvel état d'esprit, véritable socle des réformes audacieuses et des transformations profondes engagées au cours de la dernière décennie.

Selon Patrice Talon, ce changement de mentalité collective a constitué le moteur essentiel des mutations observées dans tous les secteurs de la vie nationale. Grâce à cette dynamique nouvelle, le Bénin a su relever des défis jadis jugés insurmontables et s'inscrire résolument sur la voie du progrès durable.

Le président de la République a souligné que la mutation du pays est désormais irréversible et que les signes du développement sont visibles et perceptibles par tous. Des réformes structurelles courageuses, portées par la détermination des dirigeants et des acteurs publics, ont permis de transformer des ambitions long-temps considérées comme irréalisables en réalisations concrètes.

S'interrogeant sur la capacité du Bénin à susciter aujourd'hui fierté et espoir auprès de ses citoyens, Patrice Talon n'a laissé place à aucun doute. La réponse est, selon lui, clairement affirmative. Ce nouvel état d'esprit, a-t-il insisté, change tout : il ouvre la voie à de grandes réalisations, renforce la crédibilité internationale du pays et positionne désormais le Bé-

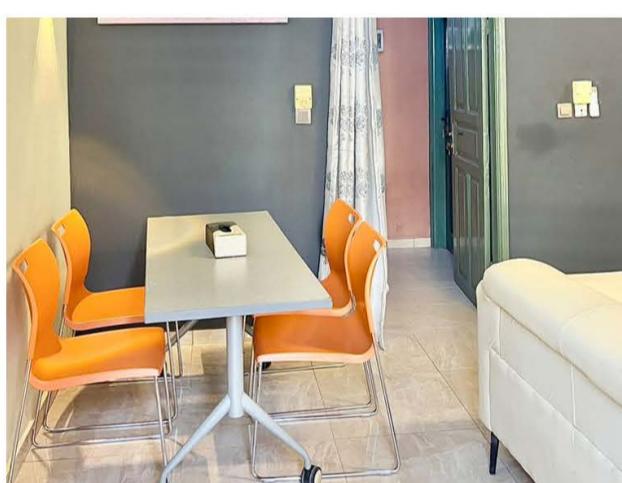


nin parmi les nations qui inspirent respect, admiration et, parfois, envie.

À travers ce message, le chef de l'État a voulu rappeler que le progrès n'est pas le fruit du hasard, mais celui d'une vision assumée, d'un engagement collectif et d'un courage politique constant.

Youssouf AVOCEGAMOU

Les résidences **FENOU**



Loin de chez vous, retrouvez la chaleur d'un foyer : chambres privées et cuisine conviviale pour partager des repas faits maison, rire et préparer vos aventures du lendemain. L'expérience idéale pour profiter à votre rythme !

CARACTÉRISTIQUES

- ✓ Luxe et confort
- ✓ Décor authentique
- ✓ Prix abordable
- ✓ Emplacement stratégique



Djassin Houinvié - Dowa
(Porto-Novo)



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707

MÉDIAS ET COMMUNICATION POLITIQUE

HAAC : aux partis politiques de jouer franc jeu

La récente décision de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), ouvrant davantage d'espaces d'expression aux acteurs politiques dans les médias, ne saurait produire ses effets sans une réelle réactivité des bénéficiaires annoncés.

Encore faut-il que les partis politiques jouent pleinement leur partition.

Dans les rédactions, le temps de l'attente interminable et des messages distillés au compte-gouttes semble désormais révolu. Si les formations politiques entendent véritablement tirer profit de cette décision de l'organe de régulation, elles gagneraient à libérer rapidement et clairement leurs

communications. Les journalistes n'ont aucune raison de guetter une hypothétique exclusivité pour boucler tardivement leurs éditions.

Le paysage médiatique a profondément évolué. L'information circule vite, les délais de production se raccourcissent et la concurrence impose une nouvelle rigueur dans la gestion du temps. À l'ère du numérique et de l'instantanéité, retenir un message stratégique trop longtemps, c'est courir le risque de le voir perdre de sa pertinence, voire de son impact.

Cette nouvelle donne interpelle directement les responsables de communication des partis politiques.

tiques. L'efficacité ne se mesure plus à la rareté de la parole, mais à sa clarté, à sa cohérence et à sa diffusion au bon moment. Les médias, pour leur part, restent disponibles, professionnels et ouverts, mais ne peuvent plus se permettre d'attendre indéfiniment.

En définitive, la décision de la HAAC constitue une opportunité réelle pour renforcer le débat démocratique. Encore faut-il que les acteurs politiques s'adaptent aux exigences actuelles du travail journalistique. Les temps ont changé, et avec eux, les règles du jeu de la communication publique.

Emeric Joël ALLAGBE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION

HAAC

DECISION N°25-083/HAAC DU 09 DECEMBRE 2025

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CAMPAGNE MÉDIATIQUE POUR LES ÉLECTIONS COUPLÉES LÉGISLATIVES ET COMMUNALES
DU 11 JANVIER 2026

LA HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

Vu la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;

Vu la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;

Vu la Loi n°2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la Radiodiffusion numérique en République du Bénin ;

Vu la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant Code de l'information et de la communication en République du Bénin ;

Vu la Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du numérique en République du Bénin ;

Vu la Loi n°2018-23 du 17 septembre 2018 portant Charte des partis politiques en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la Loi n°2019-41 du 15 novembre 2019 ;

Vu la Loi n°2019-43 du 15 novembre 2019 portant Code électoral en République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la Loi n°2024-13 du 15 mars 2024 ;

Vu la Loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale en République du Bénin ;

Vu le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7^{me}) mandature ;

Vu le Règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;

Vu la Décision n°25-075/HAAC du 13 novembre 2025 portant publication des journaux et écrits périodiques ayant une existence légale en République du Bénin ;

Vu la Décision n°25-082/HAAC du 09 décembre 2025 portant sélection des radiodiffusions sonores, des éditeurs de services, des organes de presse écrite et des médias en ligne devant participer à la campagne médiatique officielle pour les élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 ;

Vu les conventions signées entre la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et les promoteurs des radiodiffusions sonores et les éditeurs de services ;

Vu les conventions signées entre la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et les exploitants des médias en ligne ;

Vu le Code de déontologie et d'éthique dans les médias du 21 février 2025 ;

Vu le calendrier électoral n°002/CENA/PT/RAP/DGE/SP du 08 octobre 2025 relatif aux élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 ;

Vu la lettre n°1652-25/HAAC/SG/SGA/DLC/SC/SCS du 25 novembre 2025 relative à la transmission au Président du Conseil National du Patronat de la Presse et de l'Audiovisuel du Bénin (CNPABénin), pour observations, du projet de décision portant réglementation de la campagne médiatique pour les élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 ;

Vu la lettre n°1653-25/HAAC/SG/SGA/DLC/SC/SCS du 25 novembre 2025 relative à la transmission au Président de l'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB), pour observations, du projet de décision portant réglementation de la campagne médiatique pour les élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 ;

Vu la lettre n°1654-25/HAAC/SG/SGA/DLC/SC/SCS du 25 novembre 2025 relative aux observations du CNPA-Bénin sur le projet de décision portant réglementation de la campagne médiatique pour les élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 ;

Vu la lettre n°075/ODEM09/11/2025/BU/PDT/SA du 28 novembre 2025 relative aux observations de l'ODEM sur le projet de décision portant réglementation de la campagne médiatique pour les élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 ;

Vu le Rapport introductif adopté le 02 décembre 2025 relatif à la décision portant réglementation de la campagne médiatique pour les élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 ;

La plénière, après en avoir délibéré,

DECIDE :

CHAPITRE I : GENERALITES

Article premier : La présente décision a pour objet de réglementer l'accès aux médias publics et privés pendant la campagne médiatique pour les élections

couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 conformément aux articles 129 et 339 du Code de l'information et de la communication, 45 et 57 du Code électoral.

Article 2 : Seuls les partis politiques dont les listes ont été officiellement retenus par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) peuvent bénéficier des dispositions de la présente décision.

Article 3 : Suivant le calendrier électoral établi par la Commission Electorale Nationale Autonome, la campagne médiatique des élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 court du vendredi 26 décembre 2025 à zéro (00) heure au vendredi 09 janvier 2026 à minuit.

Pendant la période sus-indiquée, les organes de presse, tant de service public que du secteur privé, sont astreints à l'observance d'une plus grande rigueur dans la collecte, le traitement, la programmation et la diffusion de l'information.

A cet égard, ils sont tenus de respecter les textes législatifs et réglementaires régissant la profession ainsi que le Code de déontologie et d'éthique dans les médias du Bénin.

Article 4 : Les organes de presse doivent notamment, en cette période :

- s'interdire la diffusion de chansons, jeux, spots, communiqués, proverbes, caricatures et récits satiriques qui sont de nature à inciter à la haine ou à mettre en péril la cohésion nationale, dénigrer ou à s'attaquer à un parti politique ou à un candidat ;
- éviter la diffusion de sondages d'opinion en rapport avec les élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 ;
- s'interdire, en ce qui concerne la revue de presse ou de titre en quelque langue que ce soit :
 - de prendre en compte les organes de presse n'ayant pas une existence légale ;
 - de reprendre les informations dont la véracité n'est pas établie par l'organe qui relaie ;
 - de commenter et de porter quelque jugement de valeur que ce soit sur les informations relayées et dont les preuves ne sont pas établies ;
 - s'interdire toute manipulation des informations diffusées et des propos des candidats ou de leurs représentants aux élections par l'usage incontrôlé et irresponsable de l'intelligence artificielle (IA) ;
 - redoubler de vigilance sur les contenus digitaux pour ne pas laisser la place à la diffusion virale de fausses informations de nature à mettre en péril la paix et la cohésion nationale.

Article 5 : Les organes de presse retenus selon la Décision n°25-082/HAAC du 09 décembre 2025 portant sélection des radiodiffusions sonores, des éditeurs de services, des organes de presse écrite et des médias en ligne participent à la campagne médiatique officielle des élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026.

Il assure l'accès égalitaire et gratuit aux partis politiques qui prennent part aux élections.

Article 6 : Les médias audiovisuels de service public et du secteur privé peuvent, pendant la période sus-indiquée, diffuser des émissions interactives.

Toutefois, lesdites émissions doivent impérativement respecter les règles d'égalité, d'impartialité et d'objectivité.

L'animateur doit faire preuve de rigueur dans la conduite de ces émissions.

Tout dérapage en la matière, clairement constaté, peut entraîner la suspension ou l'interdiction de l'émission ou de l'organe de presse à titre de mesure conservatoire par le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Communication en vertu de l'article 56 de la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 7 : Les organes audiovisuels du secteur privé doivent, en outre, veiller à :

- l'observance stricte des obligations résultant de la convention signée avec la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, notamment celles relatives aux élections au Bénin ;
- au respect du caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion et du principe de l'équilibre en matière d'information ;
- à la modification de la grille des programmes et
- au respect des décisions de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

En conséquence, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication peut suspendre, sans délai, les émissions qui enfreignent les présentes dispositions, en vertu de l'article 56 de la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 8 : Pendant la période de campagne médiatique, l'accès aux médias de service public et ceux du secteur privé retenus est réglementé comme suit :

- tout parti politique en lice bénéficiant d'un (01) reportage de trois (03) minutes à chaque édition du journal et de 1.500 signes soit un quart de page (corps 10 interlignage automatique) par partition ainsi que sur le site web du quotidien "La Nation" ;
- les composantes de la Société civile bénéficiant chacune de cinq (05) reportages et de cinq (05) publications au cours de la période de campagne ; aucun reportage relatif aux activités des partis politiques et des composantes de la Société civile ne peut excéder trois (03) minutes dans les médias audiovisuels ou 1.500 signes soit un quart (1/4) de page (corps 10 interlignage automatique) dans la presse écrite ;
- les institutions de la République continuant de bénéficier de la couverture médiatique de toutes leurs activités ; toutefois, sont exclus du bénéfice de cette disposition, les membres du Gouvernement, les membres des Institutions de la République, les élus communaux ou municipaux et locaux candidats aux élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026.

Article 9 : Le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, agissant égalité, garde ses prérogatives d'accès permanent et sans limitation aux organes de presse de service public.

Article 10 : Pour bénéficié de la couverture de leurs activités dans le cadre de la campagne médiatique, les partis politiques adressent une demande par lettre missive au premier responsable de l'organe de presse retenu, au plus tard quarante-huit (48) heures avant l'événement.

En cas de refus ou de silence du responsable de l'organe de presse, le demandeur saisit le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication qui statue dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la date de réception de la requête.

Article 11 : Les partis politiques retenus par la Commission Electorale Nationale Autonome communiquent à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, les noms de leurs points focaux habilités à remplir les formalités au niveau de l'institution.

Article 12 : La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication réunit les représentants des partis politiques pour :

- porter à leur connaissance les dispositions prises dans le cadre de la gestion médiatique des élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 ;
- procéder au tirage au sort des dates et ordres de passage sur les antennes des organes retenus pour la campagne médiatique officielle.

Les résultats du tirage au sort sont publiés par voie de presse.

Article 13 : Soixante-douze (72) heures avant l'ouverture de la campagne électorale, les organes de presse sont tenus de mettre à la disposition de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication leur nouvelle grille de programmes.

Aucune modification de cette grille des programmes n'est autorisée pendant la période.

Article 14 : Les émissions de la campagne sont mentionnées dans les annonces de programmes et dans les informations.

Article 15 : Les interventions dans le cadre de la campagne médiatique officielle des élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026 s'effectuent à titre gracieux, sous la responsabilité de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 16 : Tous les organes de presse ont l'obligation de respecter au cours de la période de campagne, l'usage du droit de réponse conformément aux textes en vigueur.

Article 17 : Il est interdit d'interrompre les messages des partis politiques dans le cadre de la campagne électorale par des plages de quelque nature que ce soit.

Article 18 : Les organes de presse audiovisuels publics et privés conservent, et ce, durant quarante-cinq (45) jours après le scrutin, les enregistrements de toutes les émissions concernant la campagne électorale.

En cas de contentieux, le délai de conservation est prorogé jusqu'au règlement définitif du litige.

Article 19 : Les affiches électorales, les panneaux publicitaires, les dessins ou gravures, peintures ou emblèmes qui sont de nature à inciter à la haine, à mettre en péril la cohésion nationale, dénigrer ou à s'attaquer à un parti politique ou à un candidat font systématiquement l'objet de saisie conservatoire par décision de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication conformément à l'article 309 du Code de l'information et de la communication.

CHAPITRE II : CAMPAGNE MÉDIATIQUE OFFICIELLE

Article 20 : La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication définit les modalités de programmation des enregistrements, des montages et des diffusions des interventions prévues sur les médias retenus dans le cadre de la campagne médiatique des élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026.

Article 21 : Chaque parti politique en lice bénéficie de programmes d'émissions radiotélévisées dénommées :

- Programme 1 : le magazine « A l'écoute des partis politiques » ;
- Programme 2 : « Le débat ».

Les programmes portent sur des thématiques définies par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 22 : Programme 1 : le magazine « A l'écoute des partis politiques »

Il est réalisé dans les locaux de la Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB S.A) et diffusé par tous les médias sélectionnés.

Toutefois, l'enregistrement peut être réalisé en tout autre lieu, sur le thème programmé, par le parti politique en lice à ses frais et le préts-à-diffuser (PAD) par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication avant diffusion.

Ce programme peut prendre la forme d'un message ou d'un entretien.

Il peut contenir des spots, des chansons ou des clips vidéos de campagne portant sur les thématiques définies.

Article 23 : Le magazine « A l'écoute des partis politiques » est réalisé en français et/ou en langues nationales sur les médias de service public.

Les prêts-à-diffuser sont diffusés et rediffusés par toutes les radiodiffusions sonores, éditeurs de services et les médias en ligne (toutes catégories confondues) retenus sur toute l'étendue du territoire soit en synchronisation, soit en diffusion autonome selon la programmation établie par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 24 : Programme 2 : « Le débat »

Pour les élections couplées législatives et communales du 11 janvier 2026, deux (02) débats radiotélévisés d'envergure nationale sont organisés comme suit :

- un (01) débat de quatre-vingt-dix (90) minutes en français entre les partis en lice pour les législatives ;
- un (01) débat de cinquante-deux (52) minutes en français entre les partis en lice pour les communales.

Lesdits débats sont enregistrés et montés dans les locaux de la Société de Radio et de Télévision du Bénin (SRTB S.A).

Les prêts-à-diffuser des débats sont diffusés sur les antennes de Bénin TV et en synchronisation ou en diffusion autonome par les autres éditeurs de services et les médias en ligne retenus.

L'extraction audio des débats est faite pour la diffusion et la rediffusion sur les antennes des radiodiffusions sonores du service public et du secteur privé selon la programmation établie par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

Article 25 : Chaque débat d'envergure nationale est animé par un duo de journalistes identifiés par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication.

CAMPAGNE ÉLECTORALE AU BÉNIN

Les messages des partis politiques en lice

La campagne électorale engagée dans le cadre des élections couplées législatives et communales de 2026 bat son plein sur l'ensemble du territoire national. À travers meetings, médias, réseaux sociaux et contacts de proximité, les partis politiques en lice affûtent leurs messages pour convaincre un électoral de plus en plus attentif aux enjeux de gouvernance, de développement et de cohésion sociale.

Dans ce contexte, chaque formation politique déploie une stratégie de communication bien définie, mettant en avant ses réalisations, ses propositions et sa vision pour l'avenir du Bénin. Les partis de la mouvance présidentielle s'emploient à capitaliser sur les réformes engagées ces dernières années, notamment dans les domaines des infrastructures, de l'assainissement des finances publiques, de la modernisation de l'administration et du développement local. Leur discours se veut rassurant, axé sur la

continuité, la stabilité et la consolidation des acquis.

De leur côté, les partis de l'opposition entendent séduire l'opinion publique par des messages centrés sur la gouvernance démocratique, le pouvoir d'achat, l'emploi des jeunes et la justice sociale. Ils mettent en exergue les difficultés du quotidien, appellent à une meilleure redistribution des fruits de la croissance et promettent des politiques plus inclusives, à l'écoute des aspirations populaires.

Au-delà des clivages politiques, un élément majeur ressort de cette campagne : la volonté affichée des partis de se rapprocher davantage des populations. Les discours privilégient de plus en plus les préoccupations locales, la gestion des communes, l'accès aux services sociaux de base et le renforcement de la participation citoyenne à la vie publique.

Toutefois, les observateurs invitent les acteurs politiques à privilégier des

messages responsables, apaisés et respectueux des règles édictées par la Commission électorale nationale autonome (CENA) et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Dans un contexte marqué par l'essor du numérique, la lutte contre la désinformation et les discours de haine demeure un défi majeur pour la crédibilité du processus électoral.

À l'approche du scrutin, les électeurs béninois sont appelés à écouter, analyser et comparer les offres politiques qui leur sont proposées. Plus que jamais, la qualité des messages et la pertinence des projets de société pourraient peser lourd dans le choix des urnes, dans un Bénin résolument engagé sur la voie de la démocratie et du développement durable.

Emeric Joël ALLAGBE

Force Cauris pour un Bénin Émergent (FCBE)



FORCE CAURIS POUR UN BENIN EMERGENT
FCBE

L'éducation est pilier central du développement d'une Nation. Partant, amener le gouvernement à y investir est une obligation pour les formations politiques qui aux termes de la constitution, ont l'impérieuse mission de l'animation de la vie politique. La Force Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE) entend amener le gouvernement à miser sur la formation et la promotion de citoyens bien formés.

Le Diagnostic fait par notre parti montre que les programmes scolaires actuels (l'approche par compétence) ne sont pas adaptés à nos réalités, l'éducation des minorités (les handicapés toutes catégories confondues) , la gestion des cantines scolaires, la scolarité de la petite enfance, la gestion de la carrière des enseignants, le stages des étudiants, les examens nationaux des étudiants des universités privées, l'éducation civique, la formation professionnelle...sont autant de préoccupations sur lesquels l'exécutif à des choses à revoir selon notre parti.

L'éducation étant un droit fondamental, les élus FCBE se donneront le devoir de se pencher sur

les vrais problèmes qui se posent dans le secteur. Ils œuvreront à l'introduction des langues locales dans le système éducatif formel. Codifier le mode de recrutement des enseignants en adoptant une loi sera un cheval de bataille pour notre formation. L'appellation "aspirant au métier d'enseignant" n'est pas appropriée aux exigences et à la déontologie du milieu. Ce vocable devra être banni.

Pour la FCBE, il est important de restructurer les œuvres universitaires dans le sens de leur amélioration (moyens de transport, construction de résidence universitaire). Une loi pourrait permettre de mieux réorganiser les choses.

Les élus FCBE se battront contre toute privatisation des structures sociales universitaires et travailleront à la revue des conditions d'attribution des bourses et secours universitaires avec à la clé l'adoption d'une loi en la matière. Toujours dans l'enseignement supérieur, la FCBE propose de revoir le mode de désignation des recteurs des universités publiques qui doivent être élus ou désignés selon les critères par les enseignants. Le respect minutieux des exigences du système LMD, la suppression des examens nationaux pour les étudiants du privé, la promotion du partenariat entre les universités publiques et privées, la création de centre de suivi et de recherche sont autant de mesures que notre parti aidera à prendre.

Tenant compte de la bonne expérience du passé, il faut revenir à la gestion de l'éducation par un seul ministère au lieu de plusieurs et supprimer le Conseil National de l'Education tout en rendant obligatoire l'enseignement maternel. Il devient

un impératif de mettre l'enseignement technique et professionnel dans le cursus.

Quant à la problématique de l'emploi, le chômage des jeunes reste s'impose comme exigence à régler. Les suppressions massives d'emplois, la précarité de l'emploi, la gestion des carrières, l'embauche du personnel étranger, la retraite d'office...autant de préoccupations auxquels la FCBE pense trouver de solutions pendant le mandat de ses élus.

En effet, il devient un impératif de réviser la loi sur l'embauche afin de sécuriser à la fois l'employeur et l'employé .Au regard de la situation dans notre pays, il faut une loi pour prioriser les nationaux dans les recrutements aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La relecture de la loi sur la fonction publique et la séparation des fonctions politiques des fonctions administratives devra permettre de dissiper une grande confusion. Il faudra rétablir les formations en cours d'emploi et débloquer les avancements dans la fonction publique. L'État a l'obligation d'aller au secours des entreprises c'est pourquoi la FCBE à travers ses élus militera pour une loi portant création d'un fonds de soutien et de secours aux entreprises en faillite ou en difficultés dans le but de sauvegarder des emplois.

Il urge de relire le code foncier en y mettant des dispositions qui facilitent l'accès des jeunes à la terre notamment dans les zones agricoles . Les élus s'investiront dans la création d'un fonds d'appui à l'innovation, la création et à la recherche pour jeunes entrepreneurs

Union Progressiste le Renouveau (UP-R)



"Le Bénin de demain se construit aujourd'hui : Le choix de la compétence"

"Béninoises, Béninois, mes chers compatriotes. Regardons-nous en face. Pendant des décennies, notre système éducatif a été gangrené par des dysfonctionnements profonds et importants. Greves perlées et incessantes des acteurs, manque criard d'enseignants dans les salles de classes, financement insuffisants et non structuré, bref une véritable machine à fabriquer des diplômés sans débouchés. Nos enfants apprenaient, mais pour quel avenir ? Aujourd'hui, cette question n'est plus une fatalité, elle est devenue un défi presque relevé.

Sous l'impulsion des réformes de la mouvance présidentielle, le Bénin a opéré un virage his-

torique. Nous avons mis fin à nombre de ces dysfonctionnements et cessé de former pour le chômage pour enfin former pour l'emploi. Ce n'est pas une simple promesse électorale, c'est une réalité qui transforme déjà nos familles."

En effet, la grande révolution opérée par le régime actuel, c'est l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle. Nous avons compris qu'un pays ne se développe pas uniquement avec des théories, mais avec des mains qualifiées.

Notre objectif est clair : 70 % de nos apprenants doivent désormais sortir avec un métier en main. C'est cela, la vraie indépendance. Donner à chaque jeune la fierté de vivre de son savoir-faire et non de l'aide de ses parents ou de l'Etat."

"Mais former ne suffit pas, il faut insérer. C'est pourquoi le gouvernement a mis en place de nouvelles mesures plus efficaces et mieux adaptées aux besoins des entreprises et des jeunes. Vous connaissez maintenant le Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi. Des milliers de jeunes sont aujourd'hui placés en entreprise, payés par l'Etat, pour acquérir cette première expérience qui leur manquait. Ici, ce n'est plus 'qui vous connaissez' qui compte, mais 'ce que vous savez faire'. La dématérialisation des concours et des bourses a rétabli l'équité : l'enfant du paysan a désormais les mêmes chances que celui du ministre.

Et que dire de la GDIZ ? Ce qui était un champ il y a quelques années est devenu le poumon in-

dustriel de l'Afrique de l'Ouest. Nos vêtements, nos noix de cajou, notre soja y sont transformés par des mains béninoises. Ce sont des dizaines de milliers d'emplois créés, une jeunesse qui retrouve sa dignité au travail."

"Mes chers compatriotes, les élections qui arrivent ne sont pas un simple rendez-vous politique. C'est un choix de projet ; le choix d'un projet d'avenir et de développement pour nos jeunes, ou le choix du retour aux pratiques rétrogrades qui ont longtemps arriére notre pays et hypothéqué l'avenir de sa jeunesse. Voter pour l'Union Progressiste le Renouveau c'est voter pour que ces réformes ne s'arrêtent pas en si bon chemin. C'est protéger les acquis. C'est voter pour un avenir meilleur pour la jeunesse."

Nous avons posé les fondations. Ne laissons personne démolir ce que nous avons construit au prix de tant d'efforts. Le temps des discours creux est fini, l'heure est au bilan et à la poursuite de l'excellence."

Beninoises Beninois, le Bénin avance. Nos enfants apprennent. Nos jeunes travaillent. Notre économie rayonne. Pour la transformation de notre école, pour l'emploi de nos fils et filles, et pour la grandeur de notre Nation, restons mobilisés derrière la vision du progrès, la vision de l'Union Progressiste le Renouveau.

Le dimanche 11 janvier 2026, choisissez la compétence, choisissez la continuité, choisissez le Bénin qui gagne, choisissez l'Union Progressiste le Renouveau

Mouvement des Élites Engagées pour l'Émancipation du Bénin (MOELE-BÉNIN)



MOELE-BÉNIN se mobilise pour une Assemblée où la qualité de l'éducation et la sécurité de l'emploi sont au cœur des débats

Pour la 10e législature, le Parti MOELE-BÉNIN entend œuvrer pour un Bénin plus inclusif et plus humain. Porté par une idéologie de social-démocratie, MOELE-BÉNIN propose un projet intitulé : « Dans la continuité de la Dynamique, osons l'Inclusion pour un Bénin plus inclusif où l'Humain est au cœur des dé-

bats à l'Assemblée Nationale ».

Ce projet, qui constitue son offre de législature, est structuré autour de 12 fondements déclinés en 25 engagements. Tout en saluant les acquis actuels dans les secteurs de l'éducation, de la formation et de l'emploi, le parti constate un manque de débats parlementaires sur la qualité de la formation et la sécurité de l'emploi.

Notre offre : l'Humain au cœur de la Loi

Nous voulons : renforcer notre système éducatif et de santé pour tous, renforcer la sécurité de l'emploi et la sécurité au travail. Pour MOELE-BÉNIN, nos députés seront le premier moteur du changement à travers trois leviers majeurs :

1. La Loi SEAT.50 : Nous proposerons une loi-programme d'orientation (Santé, Éducation, Agriculture, Transports) visant à planifier sur 50 ans le développement national. L'école doit devenir une priorité budgétaire systématique pour les collectivités locales et territoriales.

2. Identité et savoir-faire : Nous porterons une loi visant à éléver deux langues nationales au rang de langues officielles. Un système édu-

catif déconnecté de nos réalités ne forme que des citoyens déracinés. Apprendre dans nos langues, c'est renforcer le patriotisme et l'intelligence sociale.

3. Patriotisme économique : Pour vaincre le sous-emploi, nous prônons, d'une part, l'investissement dans la production et la consommation locales et, d'autre part, la préférence nationale. Nous exigerons une relecture du Code des marchés publics afin d'imposer l'association des entreprises étrangères aux PME locales. Consommer local, c'est créer des emplois durables et freiner la fuite des cerveaux.

Notre engagement

Par le contrôle rigoureux de l'action gouvernementale et par des lois centrées sur l'Humain, les députés MOELE-BÉNIN seront la voix des sans-voix.

En 2026, choisissons la vérité politique pour servir la Patrie. Votons tous MOELE-BÉNIN afin d'élire des députés plus proches du peuple.

Les Démocrates (LD)



ÉDUCATION- FORMATION - EMPLOI:
L'échec d'un régime ultra-capitaliste...

Chers compatriotes, nous voici au carrefour de la vérité. Bientôt dix (10) ans que le

régime dit de la rupture a montré ce dont il est capable dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

En votant la loi sur l'embauche par sa majorité mécanique, le régime dit de la rupture a clochardisé et détruit des milliers d'emplois dans notre pays.

La loi sur l'emploi n'a pas été instauré pour aider ni les employés, ni les diplômés sans emploi, et surtout pas les chômeurs.

En légiférant pour une telle loi, le régime dit de la rupture s'est présenté comme le chef syndicaliste des employeurs. La loi qui était censé créer et protéger les emplois, les a purement et simplement détruit.

L'éducation est la mère avant-gardiste de tout développement durable. Ce régime ne l'a pas compris. Il a fait de la ségrégation même dans la formation et l'éducation.

En dix (10) ans sous le régime dit de la rupture, le Bénin est le seul pays qui a vu une

décroissance poussée des candidats aussi bien du BEPC que du BAC.

Dans tous les autres pays qui nous entourent il y a eu une forte croissance des candidatures dans ces deux examens.

La situation des AMEs, est l'un des échecs les plus parlants de ce régime délicat. Les AMEs n'ont pas été reversés comme promis sauf une infime minorité.

C'est pour toutes ces raisons, qu'il faudrait éviter à nouveau un parlement monoculture.

Il faut voter massivement pour le Parti Les Démocrates.

Il faut aller à la révolution électorale. La révolution électorale, c'est tout mobiliser contre l'abstention massive. En sortant massivement et en votant pour le Parti Les Démocrates, vous sauverez le Bénin.

Bloc Républicain (BR)



L'éducation est la porte d'entrée vers la formation, et la formation est le tremplin vers l'emploi. Le BR veut s'assurer que chaque jeune béninois ait une compétence et un emploi.

Le triptyque (Éducation → Formation → Emploi) est le lien fondamental et la clé pour transformer le capital humain en moteur de croissance.

Une école qui forme aux compétences pratiques et numériques, une formation professionnelle adaptée aux besoins du marché, et un environnement favorable à l'entrepreneuriat sont indispensables pour réduire le chômage des jeunes.

En la matière, de nombreux progrès ont été réalisés :

- Déploiement des Aspirants au Métier d'Enseignant (AME) pour combler le déficit d'enseignants à travers des plateformes (FNAES, ...)

- Développement des infrastructures scolaires et des cantines.

- Promotion de l'enseignement technique et professionnel.

Mais des défis restent persistants :

- Précarité des AME.

- Inadéquation entre formation académique et besoins du marché.

- Chômage élevé des jeunes diplômés.

- Faible intégration des langues nationales dans l'éducation, ce qui accentue l'échec scolaire précoce.

Au cours de la prochaine législature, le BR ambitionne d'être un Bloc majoritaire à l'Assemblée Nationale qui contribuera à :

- Sécurisation des enseignants : adopter une loi pour professionnaliser les AME et les intégrer progressivement comme Agents Contractuels de Droit Public.

- Réforme des horaires scolaires : introduire la formation technique et professionnelle dès le secondaire, pour 1,5 million d'élèves, afin de réduire le chômage des jeunes.

- Valorisation des langues nationales : introduire progressivement des langues nationales dans le système éducatif et améliorer la compréhension scolaire et réduire l'échec précoce.

- Startup Act : créer 10 000 startups et 50 000 emplois directs d'ici 2033.

- Financement collaboratif : mobiliser 50 milliards FCFA pour les PME et projets innovants.

- Quota d'achats publics agricoles : injecter 20 milliards FCFA dans l'économie rurale via les cantines scolaires.

Des partenariats entre établissements scolaires, centres de formation et entreprises pour former des profils directement employables sont envisagés.

Pour finir, le BR est le parti de la compétence, de la proximité et de la responsabilité.

Nous avons un projet clair pour l'éducation, la formation et l'emploi :

- Réduire le chômage des jeunes à moins de 5 % d'ici 2033.

- Garantir une école qui donne un métier et un avenir.

Le 11 janvier 2026, votre choix sera déterminant. Ensemble, faisons le pari d'une législature d'impact et de confiance. Ensemble, faisons confiance au Bloc Républicain, le BR.

Béninoises, Béninois,

Votez massivement Bloc Républicain pour un Bénin moderne, juste et prospère.

Votez massivement BR pour une législature d'impact et de confiance !

Plus unis, Plus forts pour construire le Bénin.

ENTRE HISTOIRE ET FOI

Noël, un tournant décisif pour l'humanité



Si la date exacte de la naissance de Jésus de Nazareth demeure sujette à débat, les récits évangéliques de Matthieu et de Luc s'accordent à situer l'événement sous le règne d'Hérode le Grand, souverain de Judée mort en l'an 4 avant Jésus-Christ. Cette donnée historique met en lumière une approximation du calendrier chrétien, établi au Ve siècle par le moine Denys le Petit, dont les calculs

comporteraient une erreur de cinq à six années.

Fixée officiellement au IVe siècle, la célébration de Noël au 25 décembre ne relève pas du hasard. Cette date correspondait alors aux grandes fêtes païennes du solstice d'hiver, marquant le retour progressif de la lumière après la nuit la plus longue de l'année. En choisissant ce jour, l'Église chrétienne a voulu donner un sens nouveau à cette période : pour les croyants, Jésus-Christ est le « soleil levant », la lumière qui vient éclairer l'obscurité du monde.

Le mystère de l'Incarnation

Au-delà des débats chronologiques, Noël célèbre avant tout un mystère central de la foi chrétienne : celui de l'Incarnation. Dieu, par amour, accepte de se faire homme, de partager la condition humaine et d'entrer dans l'histoire. Cet événement constitue un véritable tournant pour l'humanité, une rencontre inédite entre le divin et l'humain, entre l'éternité et le temps.

Pour les chrétiens, la naissance du Christ est bien plus qu'un souvenir : elle est un phare spirituel qui éclaire le sens de l'existence humaine. En Jésus, Dieu se rend proche, accessible, vulnérable même, rejoignant l'homme dans sa fragilité pour lui offrir l'espérance.

Un repère spirituel essentiel

Noël demeure ainsi un repère fondamental dans le calendrier chrétien. Il ouvre un cycle liturgique qui se prolonge avec l'Épiphanie, fête de la manifestation du Christ à toutes les nations, symbolisée par la venue des mages. L'événement dépasse alors le cadre d'un peuple ou d'une culture pour prendre une dimension universelle.

Comme le souligne la bibliste Roselyne Dupont-Roc : « Noël met en lumière l'action la plus inattendue de notre Dieu : il vient, en Jésus, son Fils, partager notre humanité. » Une affirmation qui résume toute la portée spirituelle de cette fête, invitant chacun à contempler l'essentiel au cœur d'un monde en quête de sens.

Youssouf AVOCEGAMOU

TRADITIONS ET RACINES

Souhaiter bon réveillon : un héritage venu de la nuit des temps

À l'approche du Nouvel An, les messages de « bon réveillon » fleurissent dans les familles et entre amis. Derrière cette formule devenue presque automatique se cache pourtant une histoire ancienne, façonnée par les civilisations, les croyances et les mutations religieuses.

L'origine de cette tradition remonte à la Rome antique. Les Romains célébraient le 1er janvier en l'honneur de Janus, le dieu aux deux visages, gardien des commencements et des fins. À cette occasion, ils échangeaient des vœux et des présents symboliques destinés à attirer chance, prospérité et protection pour l'année à venir. Ces gestes marquaient le passage du temps et l'espoir d'un nouveau départ.

Avec la réforme du calendrier par Jules César, le 1er janvier fut officiellement établi comme le début de l'année civile, renforçant ainsi l'importance de cette date dans les pratiques sociales. Peu à peu, ces coutumes païennes se sont fondues dans les célébrations chrétiennes. L'Église, plutôt que de les abolir, les a

intégrées au calendrier liturgique, donnant une nouvelle dimension spirituelle à l'échange de vœux.

Le mot « réveillon », issu du verbe réveiller, évoque la veille passée dans l'attente joyeuse d'un événement majeur. Il désigne aussi bien la nuit de Noël que celle de la Saint-Sylvestre, moments où familles et proches se réunissent pour partager repas, prières, rires et espérances.

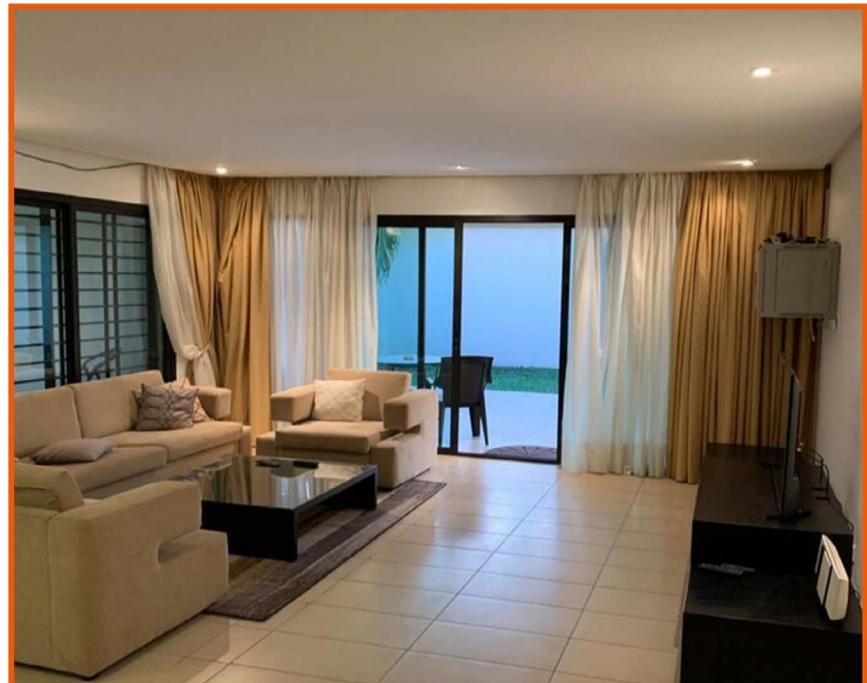
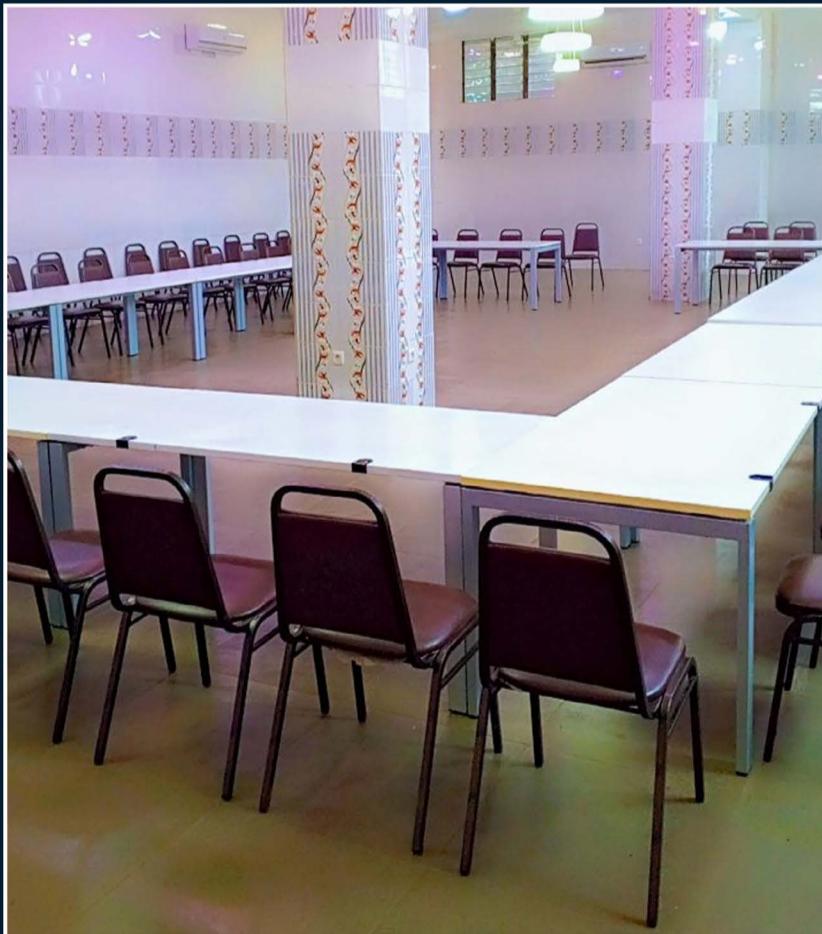
Ainsi, souhaiter un bon réveillon n'est pas un simple rituel mondain. C'est l'héritage d'un long cheminement culturel et religieux, où se croisent traditions antiques et valeurs chrétiennes, et qui continue de rassembler les peuples autour d'un même désir : entrer dans une nouvelle année sous le signe de la paix, du bonheur et de l'espérance.

Youssouf AVOCEGAMOU



ELONA HOUSE

SALLE DES FÊTES ET DE CONFÉRENCE



APPARTEMENTS ET CHAMBRES MEUBLÉS

Les résidences
FENOУ



Porto-Novo, Djassine Houinvié
- Tokpota - Dowa



+229 0198904640 / 0155499999



+229 0195534395 / 0155500707